

Composition des Commissions Pédagogiques

Campagne 2022-2023

Le Président de l'université

- VU** le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-5 et R. 613-38 et s. .
- VU** les statuts de l'Université de Tours ;
- VU** la délibération n°2020-03 du Conseil Académique de l'Université de Tours du 26 juin 2020 sur la présidence des commissions pédagogiques de validation
- VU** les propositions de composition des commissions formulées par la Directrice du Centre d'Études Supérieures de la Renaissance.

DÉCIDE

Article 1 : Désignation des compositions des commissions pédagogiques

Les demandes de validation des acquis pédagogiques pour l'année universitaire 2022 – 2023 sont examinées par des commissions composées des personnes désignées ci-après :

CENTRE D'ÉTUDES SUPÉRIEURES DE LA RENAISSANCE

MENTION HISTOIRE, CIVILISATION, PATRIMOINE

Parcours Cultures et Patrimoines de la Renaissance (CPR)

Président : Pascal BRIOIST, Pr université Tours
Membres : Anna MATHESON, MCF université de Tours
Jean SENIÉ, MCF université de Tours

Parcours Cultures et Patrimoine de l'Alimentation (CPA)

Présidente : Isabelle HANNEQUART, MCF université de Tours
Membres : Bruno LAURIOUX, Pr université Tours
Samuel LETURQ, MCF université de Tours

Parcours Métiers de l'Archéologie et Archéomatique (M2A)

Président : Jean-Baptiste RIGOT, MCF université de Tours
Membres : Marie-Pierre HORARD, MCF université de Tours
Élisabeth LORANS, Pr université Tours

Parcours Métiers de la Science des Patrimoines (MSP)

Président : Dino MELONI, MCF université de Tours
Membres : Mathilde COLLIN, MCF université de Tours
Luc FORLIVESI, Conservateur général du patrimoine
Rémi JIMENES, MCF université de Tours

MENTION HUMANITÉS NUMÉRIQUES

Parcours Intelligence des données de la culture et des patrimoines (IDCP)

Présidente : Elena PIERAZZO, Pr université Tours
Membres : David FIALA, MCF université de Tours
Florent TÉTART, Directeur de l'innovation PMB Services

Parcours Médiation numérique de la culture de des patrimoines (MNCP)

Présidente : Elena PIERAZZO, Pr université Tours
Membres : David FIALA, MCF université de Tours,
Florent TÉTART, Directeur de l'innovation PMB Services

Article 2.

Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage et d'une publication sur le site internet de l'université.

Article 3.

Le Directeur général des services est responsable l'exécution du présent arrêté.

Fait à Tours, le 5 avril 2022

Pour le Président de l'Université et par délégation,
Vice-président en charge de la formation et de la vie universitaire



Florent MALRIEU